

Communiqué de presse

Paris, le 17 Juillet 2009

Dossier Médical Personnel et systèmes d'information partagés de santé :

Le GIP-DMP devient l'ASIP Santé « Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé »

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public Dossier Médical Personnel (GIP-DMP) a voté le 16 juillet 2009 la transformation de sa convention constitutive, portant ainsi création de l'Agence des Systèmes d'Information Partagés de santé (ASIP Santé).

- L'ASIP Santé bénéficie d'un champ d'action élargi, puisque son objet est désormais de **favoriser le développement des systèmes d'information partagés dans les domaines de la santé et du secteur médico-social.**
- Les travaux sont actuellement en cours d'instruction afin de permettre au GIP-Carte Professionnel de Santé (CPS) d'intégrer le périmètre de l'ASIP Santé prochainement.

Voulue par Madame Roselyne Bachelot, Ministre de la santé et des sports, qui l'a appelée de ses vœux en avril 2009, cette nouvelle agence d'Etat se voit attribuer de larges missions, de la conception et du déploiement de systèmes d'information partagés de santé, tels le DMP, à la production et la promotion de référentiels nationaux et internationaux, notamment en matière d'interopérabilité, en passant par le développement des usages des systèmes d'information dans les secteurs de la santé et du médico-social.

>> Attachée aux principes de concertation avec les acteurs de son secteur, l'ASIP Santé se dote d'organes consultatifs majeurs :

Le **Conseil d'éthique et de déontologie** a vocation à émettre des avis et recommandations sur les projets et services mis en œuvre par l'ASIP Santé. Présidé par un représentant de l'Ordre des médecins, et doté d'une vice présidence assurée par un représentant des patients, il est composé en outre de personnes qualifiées et dispose d'une large autonomie pour orienter les travaux de l'ASIP Santé.

Trois autres entités permettront de garantir à l'ASIP Santé une politique cohérente avec les enjeux et les attentes de son secteur :

- le **Comité de liaison et de coopération** qui associe les représentants des professions de santé à la mise en œuvre des projets,
- la **Conférence de l'ASIP Santé** qui rassemble plus largement les représentants des usagers et bénéficiaires des systèmes d'informations partagés de santé,
- et les **commissions thématiques de concertation** constituées en fonction des besoins des projets sur des sujets précis.



**MISSION DE PRÉFIGURATION
AGENCE DES SYSTÈMES
D'INFORMATION PARTAGÉS
DE SANTÉ**

Pour Jean-Yves ROBIN, chargé de la mission de préfiguration de l'ASIP et directeur du GIP ASIP Santé, « La naissance de l'ASIP Santé, son périmètre et ses principes de gouvernance, sont aujourd'hui un signal fort de relance des systèmes d'information à destination des usagers du système de santé et des professionnels de santé, dans la continuité des actions menées par le GIP-DMP depuis plusieurs mois. Elle constitue également la réponse structurée et dotée de moyens adaptés aux engagements de la ministre chargée de la santé concernant le développement de la e-Santé en France ».

Dans la continuité de l'action du GIP DMP, l'ASIP Santé est placée sous la présidence de Michel Gagneux.

Contacts Presse :

ASIP Santé Florence Ferry florence.ferry@sante.gouv.fr 01 58 45 32 86

Xavier Leboulanger x.leboulanger@ligaris.eu 01 44 59 68 39